COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 30 Juin 2017 à 14H sous la présidence de Madame DELAUANY Adeline, Maire-adjoint.

<u>Présents</u>: Mme DELAUNAY Adeline. Messieurs BOLZON J., CHIARADIA J., GERAUD P.,

LAMY E., MICHELIN D.

<u>Pouvoir de</u> M. MOINET Claude à M. BOLZON Jean

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur CHIARADIA Jacques.

<u>Désignation des délégués des conseils municipaux et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.</u>

Madame DELAUNAY Adeline, Maire-Adjoint a ouvert la séance.

Monsieur CHIARADIA Jacques a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Maire-Adjoint a dénombré six conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire-adjoint rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire-adjoint et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir M. BOLZON Jean, M. MICHELIN Dominique, Mme DELAUNAY Adeline, M. LAMY Etienne.

Madame le Maire-adjoint donne lecture :

- des articles du code électoral relatif à l'élection des sénateurs,
- du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département,
- de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

La Présidente a ensuite invité le conseil municipal à procéder sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue de suffrages, à l'élection d'un délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

-	Bulletins trouvés dans l'urne	07
-	Bulletins blancs et nuls	00
-	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	07
-	Majorité absolue	05
_		

-

A été proclamé élu au 1^{er} tour du scrutin :

MOINET Claude
 05

Et a déclaré accepter le mandat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc

-	Bulletins trouvés dans l'urne	07
-	Bulletins blancs et nuls	01
-	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	06
-	Majorité absolue	05

Ont été proclamés élus au 1er tour de scrutin :

•	DELAUNAY Adeline	07
•	LAMY Etienne	07
•	BOLZON Jean	05

Et ont déclaré accepter le mandat.

<u>Réforme sur les rythmes scolaires</u> :

Mme DELAUNAY informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire afin de statuer sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou de repasser à la semaine à 4 jours. Après échange, un élu se prononce contre le retour à la semaine à 4 jours car il explique que les acquisitions sont plus faciles pour les enfants le matin.

A la majorité, les élus vote pour un retour à la semaine à 4 jours, 6 voix pour et 1 voix contre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.